



Révision totale de la formation professionnelle supérieure

Résultats de l'enquête sur l'analyse du champ professionnel

Objectifs de l'enquête sur le champ professionnel FPS :

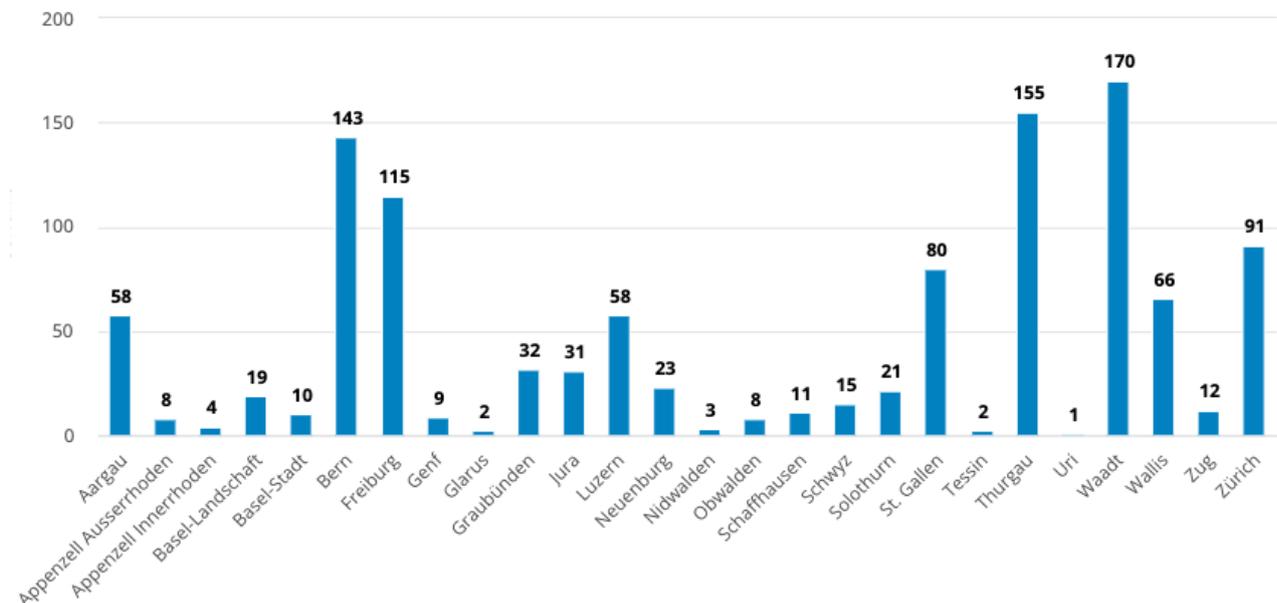
- Évaluer et compléter les compétences des diplômés actuels de la FPS en vue de la révision du concept de la FPS.
- Examen de l'attribution des compétences aux niveaux du brevet et de la maîtrise.
- Déterminer les actions nécessaires en ce qui concerne les titres finaux.

L'enquête a été réalisée en ligne du 22 novembre au 13 décembre 2024. Au total, 1 147 personnes y ont participé. Les participants travaillent dans ces domaines :

- Agriculture : 66%
- Viticulture : 9%
- Economie familiale/paysanne : 8%.
- Cultures maraîchères : 6,5
- Arboriculture : 5%.

Parmi eux, 72% sont issus de la pratique, 22% sont actifs en tant qu'experts aux examens, 20% sont actifs dans le domaine scolaire et 15% dans d'autres domaines (plusieurs réponses étaient possibles).

Répartition cantonale des participants :



1/3 des participants ont obtenu la maîtrise, 15% le brevet et 10% le CFC. Le brevet de paysanne a été obtenu par 6,5% des participants.

Évaluation

- L'étendue de l'offre actuelle de modules a été jugée adéquate par un peu plus de 2/3 d'entre eux.
- Dans l'ensemble, les compétences opérationnelles en technique de production sont considérées en grande majorité au niveau du brevet. Les thèmes suivants doivent être approfondis : Communication, technologies numériques, aspects durables des installations et des



mesures de construction, adaptation au climat, agriculture régénérative, élevage alternatif, commercialisation alternative ainsi que commercialisation directe, agrotourisme et diversification.

- Les compétences opérationnelles en matière de gestion d'entreprise sont considérées à parts à peu près égales au niveau du brevet et de la maîtrise. La numérisation et l'IA ainsi que la gestion financière et du personnel doivent être ajoutées ou approfondies.
- Les compétences opérationnelles du management stratégique sont plutôt considérées au niveau de la maîtrise. La durabilité/le changement climatique ainsi que la gestion de l'innovation doivent être approfondis.
- Les candidats sans formation initiale dans le champ professionnel de l'agriculture sont admis à l'examen de paysanne. 60% des participant-e-s ne souhaitent pas avoir cette possibilité pour d'autres diplômes.
- La durée actuelle de 2 ans de pratique pour l'examen professionnel est considérée comme tout à fait correcte par la moitié d'entre eux, 40% la trouvant trop courte ou plutôt trop courte.
- Le format actuel des examens est considéré comme bon ou plutôt bon par une très nette majorité, tant pour l'examen professionnel et l'examen de maîtrise que pour les paysannes.
- Pour 53% d'entre eux, les connaissances en agriculture biologique devraient être enseignées de manière intégrée comme dans le CFC, 40% préférant qu'elles soient enseignées séparément dans des modules spécifiques. Sur les personnes privilégiant des modules séparés, près de 59% souhaitent que l'agriculture biologique fasse l'objet d'un titre spécifique (soit 24% du total).
- Agriculture et viticulture : tant au niveau de l'examen professionnel que de l'examen de maîtrise, la grande majorité des personnes interrogées ne souhaitent pas de diplômes séparés avec des orientations spécifiques.
- Pour les arboriculteurs, les maraîchers et les paysans, une nette majorité continue à voir plutôt un titre propre, tant dans l'examen professionnel que dans l'examen de maîtrise.

Malgré une très bonne participation, nous reconnaissons que cette enquête n'est pas totalement représentative. Toutefois le groupe de projet s'en servira comme base pour la suite du processus de révision.